

Femmes britanniques dans la vie publique

Autor(en): **A.W.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 723

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Résolutions du Congrès d'Interlaken

(Suite et fin)

9) Emigration.

a) L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946.

Considérant que le problème de l'émigration est un de ceux qui à l'heure actuelle sollicite le plus la sympathie du monde, que cette question doit être traitée et sa solution doit être appliquée avec autant de prévoyance que d'équité pour éviter de léser les uns en favorisant les autres.

Et désirant trouver la solution de cette question de la manière la plus équitable pour tous :

1. Demande aux pays en possession de vastes territoires riches et non exploités et qui en même temps manquent de main-d'œuvre d'accueillir le plus grand nombre possible de réfugiés.

2. Prend note avec satisfaction que certains pays de l'Amérique du Sud (Chili, Venezuela) ouvrent leurs portes aux émigrés de tous pays et offrent aux colons qui désirent s'installer chez eux des terrains et les facilités d'exploiter ceux-ci.

3. Espère qu'aucun pays ne tentera d'imposer l'immigration dans un pays quelconque contre la volonté de ses habitants.

b) L'Alliance Internationale des Femmes réunie à Interlaken en août 1946.

Demande instamment aux nations d'apporter une solution radicale et généreuse au problème des Apatrides, des Réfugiés et des déplacés. Des millions d'entre eux sont aujourd'hui sans foyer, sans travail et sans espoir.

Femmes britanniques dans la vie publique

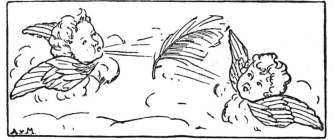
Le 16 janvier, lors de la conférence de Miss Margaret Bondfield, il régnait à la Salle Centrale une atmosphère particulière. Public féminin, public féministe, a-t-on écrit ailleurs, c'est bientôt dit, il y avait quelque chose de plus. On sentait que l'auditoire n'était pas simplement curieux de voir une femme qui, à la force du poignet, a réalisé une carrière étonnante, mais qu'il attendait, avec espoir, ce qu'elle avait à dire pour calmer l'anxiété des esprits réfléchis et prévoyants, à un moment où l'avenir du monde semble bien sombre.

La conférencière n'a pas déçu cette attente. Après avoir montré l'activité et le dévouement des femmes anglaises pour toutes les tâches de guerre, elle réaffirma, ce que l'on a dit maintes fois, que cette collaboration (qui contribua pour une grande part au salut de l'Angleterre), avait été possible grâce à l'organisation préalable des femmes anglaises et à leur coopération depuis de longues années dans la vie publique.

Ce témoignage, apporté, en personne, par une représentante « chevronnée » du peuple anglais, est précieux pour notre cause; il donne la preuve toujours contestée par nos électeurs suisses, que les femmes peuvent véritablement agir de façon décisive et utile pour résoudre des problèmes qui se posent à tous les peuples, dans la situation actuelle.

Que l'on pose la question de la lutte des classes, du service domestique, (qui menace la vie de la famille même), celle de l'enseignement complémentaire aux adultes, celle des salaires féminins, ou même des « displaced persons », on constate que les femmes, lorsqu'elles jouissent des droits politiques, trouvent des solutions, qu'elles cherchent à les rendre de plus en plus adéquates et qu'elles ont en main les moyens de les mettre en œuvre. Ces moyens-là, nous manquons, à nous autres femmes suisses, et chaque fois que nous voulons obtenir quelque chose, il faut remuer des montagnes grosses comme la Jungfrau). Ainsi, Miss Margaret Bondfield dispensa le courage et l'optimisme que l'on était venu chercher. Au cours de son existence, elle a vu s'accomplir des réformes qui, dans sa jeunesse apparaissaient comme des rêves insensés, elle peut donc affirmer que l'esprit de solidarité, la bonne volonté et la foi, mis au service des causes justes, sont des leviers de réussite irrésistibles.

A. W. G.



DE-CI, DE-LÀ

Fixée dans les environs de Lausanne, une Hollandaise, Mme Lisbeth Doyer, faisait par plaisir de la céramique; la guerre vint qui la sépara de sa famille et l'obligea à se débrouiller; elle a pris des leçons avec Bonifas, à Genève, et se construit maintenant à Epalinges un atelier et un four très bien équipé qui lui permettront de faire des pièces de céramique aussi personnelles que bien dessinées, bien colorées, bien cuites. Elle expose, ces jours-ci, à Lausanne chez Mlle H. Cuénoud, dans sa boutique d'art rustique suisse, de charmantes choses faites pour réjouir les yeux: plaques, masques, poissons, boutons de céramique généreusement colorés, au dessin très pur, le tout dégagant une incontestable impression d'harmonie et de goût très sûr.

S. B.

Dentistes scolaires.

Mme Christiane de Loës et Mlle Elisabeth Dind ont été nommées dentistes scolaires à Lausanne.

Une bonne nomination.

Mme Annie Dutoit, avocate à Lausanne, a été nommée par le Conseil d'Etat membre-suppléant de la commission cantonale d'internement administratif.

Cette commission, créée en vertu de la loi du 8 décembre 1941 sur l'internement administratif, est composée de trois membres et de deux suppléants; la loi permet d'interner les prostituées et les souteneurs d'habitude, les personnes qui trouvent dans le jeu clandestin une partie appréciable de leurs moyens d'existence, les gens qui s'adonnent à l'inconduite et à la fai-

Advertisement for 'Elegance FEMININE' featuring 'Bismold' and 'NOUVEAUTES Lausanne'.

Advertisement for 'Au Bébé' featuring 'La MAISON des BELLES LAINES' and 'Des Sous-vêtements de qualité'.

Advertisement for 'POTION FINCK' (formule du Dr. Bischoff) available at 'la PHARMACIE FINCK & Co'.

Advertisement for 'ECOLE VINET' (Ecole pour Jeunes Filles) located at 'RUE DU MIDI, 13'.

Advertisement for 'Une Fortune Un million!' (Société Coopérative) with 'RISTOURNE ET ESCOMPTE'.

leur situation ne s'est pas améliorée et demeure tragique. Les souffrances morales et physiques qu'ils endurent imposent aux Gouvernements la nécessité d'élaborer des plans plus vastes d'émigration.

Le Congrès demande instamment aux Gouvernements de se charger d'établir les Réfugiés dans des régions appropriées. D'assurer leur transport, de les accepter avec leur famille. Les aider à prendre place dans la vie et leur nouvelle patrie et de leur accorder peu à peu tous les droits civiques.

Le Congrès dans un esprit de solidarité humaine fait appel aux Femmes pour qu'elles prennent une part active à la solution de ces problèmes.

Ce que veulent nos gymnastes féminins et leurs autorités

L'Association fédérale de la gymnastique féminine est en quelque sorte un robuste dragon issu de la Société fédérale (S.F.G.) qui célébra le centenaire de sa fondation en 1932 lors de la fête fédérale d'Aarau. Celle-ci la soutient et l'encourage par des subsides. Une société est-elle momentanément troublée dans son activité par manque de direction technique, elle peut avoir recours aux services d'un moniteur itinérant, pour le déplacement duquel elle reçoit une modeste subvention. Est-elle, par ailleurs, dans la gêne pour se procurer un minimum d'engins (anneaux, ballons, matériel de jeux), sur sa requête, la S. F. G. lui vient en aide. En outre, c'est elle encore qui pourvoit, d'entente avec la Commission technique, à l'organisation et au financement des cours d'initiation, de formation et de perfectionnement des moniteurs et monitrices des sociétés féminines. Par contre, c'est aux techniciens de l'association féminine qu'appartient la tâche d'établir la matière et le programme de ces cours-là. Ces derniers sont donnés chaque année et s'adressent à tous les dirigeants techniques des sociétés. Ils peuvent ainsi venir renouveler, aérer, améliorer leurs moyens d'enseignement. C'est là une garantie de l'excellence des leçons qui se donnent au sein de nos sections de

gymnastique. Moniteurs et monitrices sont préparés à être autant des éducateurs que des entraîneurs et des conseillers dans cette discipline.

N'oublions pas que les chefs techniques fédéraux sont presque tous des pédagogues qui étudient constamment ce qui physiologiquement et psychologiquement, semble le mieux convenir au développement du corps féminin. Exercices de pas, de sautillés pour assouplir les jambes; travail au plancher ou à terre pour fortifier le bassin et les hanches; suspensions, élans et balancements aux anneaux ou à la barre fixe pour les épaules et les bras; sauts, courses, jets du boulet et jeux pour développer le courage, la décision, la volonté et l'esprit d'équipe, enfin natation, patinage et sports d'hiver pour préparer le corps à « tenir » contre les traîtrises du froid, des frimas et de l'eau.

Il faut souligner ici que tout le programme, qui sera détaillé à l'occasion des divers cours, se maintient et évolue en respectant la méthode de la gymnastique féminine qui ne vise qu'à assouplir, fortifier, préparer la femme à ses devoirs de mère, à faire face à ses innombrables besoins ménagères, à lui fournir les moyens physiques de résister solidement aux heures les plus critiques de la vie, à jouir enfin d'une vieillesse exempte d'infirmités.

Et nos autorités centrales veulent que 1947 soit une année d'essor, d'intérêt et de confiance pour la gymnastique féminine. Une grande action de propagande est déclenchée sur tout le territoire suisse par les sections fédérées, les comités et tous les membres, aux fins d'amener à l'association féminine de la gymnastique forces numériques nouvelles, d'équilibre, santé et bonheur à notre sexe prétendu faible.

Que 1947, année de la Fête fédérale des gymnastes à Berne, puisse dessiller les yeux de toutes et de tous.

Brochures reçues

J. M. LECHNER: Un projet rationnel de financement de l'Assurance-vieillesse. Genève, Librairie Naville. Aide aux émigrés. Rapport annuel. 25, rue Pierre-Fatio. Genève.

rement réparties de 10 ans en 10 ans.

Un autre chapitre traite du revenu des sages-femmes; on distingue, suivant leur position, entre les sages-femmes employées par la commune et celles qui pratiquent librement ou en clinique. Force nous est de reconnaître qu'en moyenne le revenu annuel des sages-femmes varie entre 500 et 2000 francs. La plupart sont donc dans l'obligation d'avoir une autre occupation afin de pouvoir subvenir à leurs besoins en complétant leur maigre salaire: travaux agricoles, ménage, soins aux malades ou aux nouveaux-nés; en ce qui concerne certains de ces travaux, on se demande s'il ne faudrait pas y renoncer car ceux-ci abîment les mains, ne sont pas favorables à l'exercice de la profession. Une sage-femme déclare très justement à ce sujet: « Je sais parfaitement qu'il n'est pas très hygiénique de nettoyer un bâtiment d'école mais mon salaire n'est pas suffisant ».

On a pu de même établir à quel milieu les époux des sages-femmes appartiennent généralement, combien d'enfants comporte leur famille et dans quelle mesure les sages-femmes célibataires, divorcées ou veuves doivent pourvoir à l'entretien de tiers au moyen de leur pauvre salaire et, ce dernier cas est fréquent.

Le chapitre suivant envisage l'avenir de la profession. Nous y exposons nos vœux et nos postulats en vue d'améliorer la condition de la sage-femme:

1. en ce qui concerne la formation, dans les différentes écoles qui forment des sages-femmes, on devrait

- a) choisir avec un soin particulier les élèves de ces écoles,
- b) suivre un programme unifié qui s'étendrait sur deux ans.

2. en ce qui concerne l'organisation de la profession, il faudrait en faire une profession « pleine » et à revenus suffisants. Comment?

Les solutions sont différentes selon qu'il s'agit de la ville, de la campagne ou de la montagne. Pour les villes, de même pour les régions parsemées de cliniques ou d'hôpitaux, on pourrait envisager l'engagement de la sage-femme par un de ces établissements, tout en lui laissant la possibilité d'exercer sa profession au dehors dans une circonscription bien définie. Ce système aurait l'avantage de ne pas lui laisser perdre de vue les nouvelles méthodes médicales et sanitaires, lui permettant ainsi de se perfectionner d'une façon constante. Elle serait au bénéfice d'un salaire mensuel fixe et ses heures de travail seraient réglementées.

Dans les contrées à population moyenne ou même assez dense et qui disposent de bons moyens de communications, plusieurs localités pourraient désigner une sage-femme commune, afin que son champ d'activité soit suffisamment étendu et puisse lui assurer un salaire suffisant. Elle pourrait disposer d'une petite auto et aurait

la possibilité, sans une trop grande perte de temps, de desservir ces diverses agglomérations.

Les difficultés sont plus grandes dans les régions montagneuses, toutefois ce sont ces régions qui devraient pouvoir compter sur des sages-femmes très bien formées; celles-ci seront en effet appelées à être plus qu'une simple sage-femme, du fait que médecins et infirmières sont difficiles à atteindre, elles devront enseigner la puériculture, donner des conseils aux mères, des soins aux malades.

Nous n'avons donné ici qu'un bref aperçu sur le contenu de cette brochure, elle comporte en outre 17 tableaux très intéressants qui exposent les prescriptions cantonales citées dans les différents chapitres ainsi que différentes opinions des sages-femmes elles-mêmes. Mlle G. Niggli, la secrétaire du Secrétariat féminin suisse, bien connue dans les cercles d'étude de questions professionnelles et dans les cercles de l'orientation professionnelle a mis son expérience et sa dextérité au service de cette grande tâche. On ne peut que vivement recommander cet écrit aux autorités et à toute personne qui s'intéresse à la cause des sages-femmes, cause qui est en étroite rapport avec la santé du peuple.

E. S.

P. S. L'association suisse des sages-femmes se fera un plaisir d'envoyer gratuitement un exemplaire de cette brochure en allemand aux associations-membres du Secrétariat que la ques-

Advertisement for 'A La Halle aux Chaussures' (shoe store) with 'Vve L. MENZONE'.

Advertisement for 'BAECHLER' (shoe store) with 'teint tout, nettoie tout!'.

Advertisement for 'Buisson' (lingerie store) with 'Rideaux, Lingerie fine, Chemisiers, Peignoirs'.

Advertisement for 'HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR' with 'Confort - Belle situation - Jardin'.

Advertisement for 'Liste d'ouvrages nouveaux' (book list) including 'CARNEGIE', 'L. BROMFIELD', 'MAZO DE LA ROCHE', etc.

tion intéresserait. Nous prions ces associations de s'annoncer.

Secrétariat féminin suisse.